

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE DIX-HUIT NOVEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Corinne TROUVAIN, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Absents : Messieurs, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Bertrand CAPEL, Sébastien RABINEAU, Philippe BURNER, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Mesdames Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie Noëlle GOURBESVILLE, Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Adeline MESTRE, Anne THELOT, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE).

Monsieur Claude PERSANT est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Autorisation au président pour signer une convention avec la chambre des métiers et de l'artisanat pour la mise en œuvre du dispositif booster
2. Convention de partenariat permettant le financement par les EPCI de l'accompagnement de TPE (booster TPE)
3. Demande de subvention auprès du conseil régional dans le cadre de la PRADET
4. Acquisition d'un terrain – maison de santé
5. Décision modificative n° 3 budget principal
6. Décision modificative n° 4 budget eau
7. Décision modificative n° 2 budget assainissement
8. Modification du tableau des emplois – Promotion interne
9. Autorisation au président à signer une convention de mandat entre les communes de Monchy-saint-Eloi, Laigneville et la Communauté de communes du liancourtois pour la restauration de la tourelle et des murs de la rue de Caucruumont
10. Autorisation au président à signer les conventions relatives aux modalités de reversement des redevances pollution et collecte domestiques à compter de l'année d'activité 2020
11. Modification du règlement d'eau potable
12. Surconsommation d'eau des abonnées : vote des modalités de prise en charge
13. Surconsommation d'eau des abonnées : dégrèvements

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019.

Le procès-verbal du 23 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

**DEL 18-11-2019/01 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « BOOSTER »**

Le plan Booster TPE, adopté par le Conseil régional le 29 juin 2017, propose aux artisans et commerçants un accompagnement ciblé autour de cinq domaines d'intervention :

- la stratégie commerciale,
- la gestion,
- les ressources humaines,
- la transmission d'entreprise,
- la transition digitale.

A ce titre, la Région finance les deux chambres consulaires régionales (CMA et CCI) afin qu'elles proposent un programme d'activités adapté et harmonisé permettant aux artisans / commerçants de bénéficier d'une prestation homogène quel que soit l'opérateur et quelle que soit leur localisation.

Le financement de ces Booster TPE prévoit une participation de l'entreprise bénéficiaire en complément des fonds FEDER, Région et Chambres Consulaires, représentant un forfait de 150 euros par prestation.

Néanmoins, le financement résiduel de l'entreprise est potentiellement un frein à son adhésion au dispositif. Aussi est-il proposé à l'assemblée de se substituer aux entreprises de notre territoire dans la prise en charge de ce coût résiduel.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat une convention visant à prendre en charge sur l'année civile 2020 un maximum de 10 prestations (forfait résiduel de 150 euros normalement imputé à l'entreprise) lié à la mise en œuvre par la CMA de ces prestations auprès de TPE de notre territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise, Monsieur le président à signer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat une convention visant à prendre en charge sur l'année civile 2020 un maximum de 10 prestations (forfait résiduel de 150 euros normalement imputé

à l'entreprise) lié à la mise en œuvre par la CMA de ces prestations auprès de TPE de notre territoire.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/02 - CONVENTION DE PARTENARIAT PERMETTANT LE FINANCEMENT PAR LES EPCI DE L'ACCOMPAGNEMENT DE TPE (Booster TPE)

Le développement de l'artisanat et du commerce est une priorité du Conseil régional reprise au sein des cinq dynamiques inscrites dans le SRDEII voté le 30 mars 2017, et plus particulièrement au travers du plan d'actions Booster dédié à la croissance des entreprises.

Le plan Booster TPE, adopté par le Conseil régional le 29 juin 2017, propose aux artisans et commerçants un accompagnement ciblé autour de cinq domaines d'intervention :

- la stratégie commerciale,
- la gestion,
- les ressources humaines,
- la transmission d'entreprise,
- la transition digitale.

A ce titre, la Région finance les deux chambres consulaires régionales (CMA et CCI) afin qu'elles proposent un programme d'activités adapté et harmonisé permettant aux artisans / commerçants de bénéficier d'une prestation homogène quel que soit l'opérateur et quelle que soit leur localisation.

Le financement de ces Booster TPE prévoit une participation de l'entreprise bénéficiaire en complément des fonds FEDER, Région et Chambres Consulaires. L'objet de la présente délibération est de préciser ce point.

Toutefois, compte tenu de la nécessité de préciser le cadre d'intervention du Plan BOOSTER TPE concernant les critères d'éligibilité des entreprises accompagnées,

Vu, la proposition faite à la CCLVD de participer au financement des accompagnements dans le cadre de Booster TPE réalisés sur leur territoire et le souhait de la Région d'autoriser les EPCI qui en font la demande de participer au financement du reste à charge des entreprises et de fait de s'engager en faveur des entreprises dans le cadre de l'accompagnement des TPE (Booster TPE),
Vu, la nécessité de sécuriser leur intervention par une convention d'autorisation au regard de l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande de bien l'autoriser à solliciter la Région Hauts de France afin de mettre en œuvre l'aide directe aux entreprises dans le cadre du plan Booster tel que décrit dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** autorise, Monsieur le Président à solliciter la Région Hauts de France afin de mettre en œuvre l'aide directe aux entreprises dans le cadre du plan Booster tel que décrit dans l'annexe ci-jointe.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/03 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA PRADET

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale et l'accord-cadre signé, Monsieur le Président propose de délibérer sur les demandes de subventions régionales au titre de l'année 2019/2020 :

1- REAMENAGEMENT ET OFFRES DE SERVICES DE L'ESPACE LOCATIF DU PARC CHEDEVILLE

Dans un cadre naturel de 6 hectares, le parc Chédeville, propriété de la Communes du Liancourtois – la Vallée dorée, propose de multiples activités ludiques, sportives et éducatives, sur le thème de l'environnement, pour petits et grands.

Parc familial, ouvert au public, ce site, unique sur le territoire, est également un véritable équipement de coopération intercommunale, un lieu intelligent, un outil pédagogique de sensibilisation à l'environnement et au développement durable où familles mais aussi scolaires et enfants des accueils de loisirs de tous horizons géographiques (Oise, Aisne, Somme, Val d'Oise, Seine-Saint-Denis) et sociaux, viennent apprendre tout en s'amusant.

Saut à l'élastique inversé (benji éjection) pour les amateurs de sensations fortes, parcours aventure pour les - de 8 ans, trampolines, activités nautiques, golf miniature, tir à l'arc, parcours vélo, pétanque, la ferme d'animations éducatives, sans oublier la mare, le potager sont autant d'activités à découvrir et à partager.

Des espaces de pique-nique ont également été créés permettant de déjeuner sur l'herbe ou sous un kiosque (kiosques payants accessibles sur réservation). Un espace locatif nous permet d'accueillir les centres de loisirs en nuitée dans le cadre de séjour, environ 700 nuits ont été vendues en 2019.

Annuellement, des événementiels sur différents thèmes permettent de mettre à l'honneur des associations, des exposants et producteurs locaux mais aussi des organismes tels que les missions locales, les organisateurs d'événements sportifs ... Une salle polyvalente est également proposée à la location aux particuliers et aux associations.

La fréquentation du parc Chédeville a été multipliée par 6 en 7 ans passant de 9000 visiteurs en 2010 à plus de 51 000 en 2018.

Le parc Chédeville a développé des partenariats avec Oise Tourisme, le Comité National d'Action Sociale mais aussi avec 12 autres sites touristiques du sud de l'Oise.

En 2018, un espace (pouvant accueillir 200 voitures) a dû être aménagé face au parc, en partenariat avec le Syndicat Multi-sites de la Vallée de la Brèche, afin de stationner les véhicules des visiteurs de plus en plus nombreux. Le parking initial d'une cinquantaine de places ne suffisait plus.

Une étude interne sur la possibilité de proposer des séminaires clefs en mains aux entreprises est actuellement en cours. Le parc Chédeville contribue au développement économique de notre territoire.

Devant ce succès, il devient nécessaire de repenser notre espace locatif – centres de loisirs – qui a atteint sa capacité d'accueil. En effet, nous sommes contraints de refuser des groupes l'été dans le cadre de séjour d'une ou de plusieurs nuits par manque d'espace dédiées à la vie quotidienne (douches et sanitaires). Cette situation outre le fait de devoir refuser des centres, est préjudiciable à notre équilibre financier.

Par ailleurs, notre espace locatif dispose d'une salle de location rénovée totalement en 2018 qui accueille chaque week-end des festivités familiales, associatives ou événementielles. Or cette salle ne dispose pas de lieu de stockage pour le matériel (tables, chaises, vestiaire) ni de sanitaires. C'est pourquoi il est prévu de coupler les deux besoins dans une même extension afin de permettre, par ce réaménagement, une meilleure offre de service de l'espace locatif du parc.

2- MAISON DE SANTE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Président réitère sa demande formulée lors du Conseil communautaire du 15 octobre 2018.

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil communautaire a acté une démarche de projet autour d'une maison de santé intercommunale en délibérant sur ce point. Il a par ailleurs fait le choix de valider le principe de la construction et de la gestion d'une Maison de santé sur le territoire de la commune de Liancourt afin d'apporter une réponse médicale à la population de notre territoire, de formaliser la coordination des professionnels de santé, de fluidifier le parcours de soin du patient tout en essayant de rendre attractif notre territoire et donc de susciter l'installation de nouveaux praticiens.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En effet, face à la thématique récurrente de la médecine de ville et le départ non remplacé des médecins (de 14 à 4 en quelques années sur le territoire), il a été décidé de prendre en compte cette problématique à l'échelle intercommunale afin de rechercher des solutions.

Il devient complexe pour une partie de la population de notre territoire de trouver un médecin traitant.

Par ailleurs, certains professionnels de santé mettent en avant des difficultés à trouver un correspondant pour la prise en charge de leur patient.

Devant ce constat, une première réunion de travail a eu lieu le 24 janvier 2018 dans nos locaux.

En parallèle, le docteur Cucheval et Monsieur Menn ont réalisé un travail de fond afin de voir émerger un projet de maison de santé sur le territoire et pallier cette problématique médicale. Ils ont, par ailleurs, essayé d'apporter une réponse adaptée aux besoins de la population.

De même, ils ont cherché à organiser la coordination entre l'ensemble des professionnels de santé de notre territoire au travers notamment d'un outil novateur : une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) elle-même articulée autour d'une Maison de Santé.

Il ressort de ce travail un véritable travail de diagnostic et d'approche des professionnels de santé, sur les modalités foncières et financières ...

Le Conseil communautaire est amené à en délibérer sur ces demandes de subventions intercommunales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** autorise, Monsieur le Président à solliciter le conseil régional dans le cadre du PRADET pour obtenir les subventions les plus élevées.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

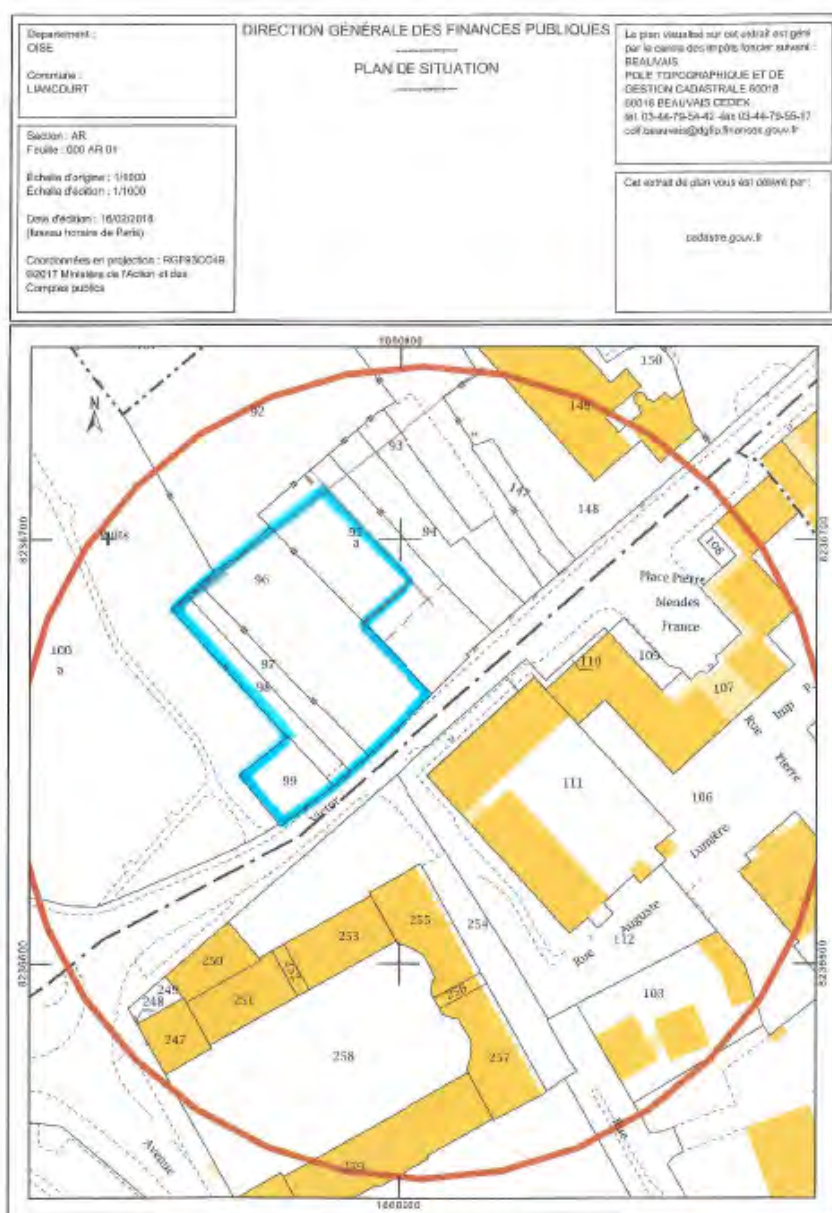
Par délibération du 13 mai 2019, le Conseil communautaire a fait le choix de prendre la compétence santé. Dans ce projet il a été prévu de construire une maison pluridisciplinaire de santé.

Aussi, un appel d'offres a été lancé pour choisir une maîtrise d'œuvre.

Il convient à cette étape d'acquérir officiellement les parcelles nécessaires à l'accomplissement du projet à l'euro symbolique.

Les parcelles concernées sont les parcelles AC 261-251-253-255-257 (ex AR 95-96-97-98-99) sur le territoire de Liancourt. Il sera fait appel à un géomètre afin de permettre à la commune ville de Liancourt de garder éventuellement une superficie permettant l'alignement au droit du dernier immeuble construit.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer tout document nécessaire.



Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise, Monsieur le Président à acquérir officiellement les parcelles nécessaires à l'accomplissement du projet à l'euro symbolique et à signer tout document s'y référant.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/05 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL 2019

En 2018, il a été versé par erreur à la Communauté de Communes du Liancourtois une dotation de solidarité urbaine pour la somme de 24 385.00 €. Cette dotation revenant à la Commune de Liancourt, il est nécessaire d'effectuer la régularisation en transférant les fonds au Trésor public. Par ailleurs, des dépenses supplémentaires vont être engagées (adhésion à un organisme de montage de SEM et une partie des études pour la maison de santé notamment), les comptes afférents doivent être crédités en conséquence.

Enfin, suite à la cession d'un terrain, il est nécessaire de créditer le chapitre 024 - produits des cessions.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Section de Fonctionnement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (exerc.antér.)	+ 24 385.00	0.00
011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers	+ 7 500.00	0.00
66 - Charges financières	6688 - Autres	+ 2 500.00	0.00
011 - Charges à caractère général	6068 - Autres matières et fournitures	- 26 000.00	0.00

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

011 - Charges à caractère général	6168 - Autres	- 8 385.00	0.00
TOTAL		0.00 €	0.00 €

Section d'Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
024 - Produits des cessions	024 - Produits des cessions	0.00	+ 27 100.00
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	+ 27 100.00	0.00
TOTAL		+ 27 100.00 €	+ 27 100.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote, la décision modificative n°3 du budget principal 2019.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/06 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET EAU 2019

Annuellement, la Communauté de communes du liancourtois effectue des écritures comptables concernant les dotations globales d'amortissement et les subventions transférables. Il s'agit d'opérations d'ordre. Les crédits inscrits au budget étant insuffisants, il est nécessaire d'augmenter les sommes prévues sur les chapitres concernés.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Exploitation

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	6811 - Dot.amort.immos incorp.& corp	+ 11 761.00	0.00
022 - Dépenses imprévues Fonct	022 - Dépenses imprévues Fonct	- 4 838.00	0.00
042 - Opérations d'ordre entre sections	777 - Subv.transférées au résultat		+ 6 923.00
TOTAL		+ 6 923.00 €	+ 6 923.00 €

Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 - Opérations d'ordre entre section	139111 - Agence de l'eau	+ 6 400.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	139118 - Autres	+ 523.00	0.00
21 - Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport	+ 4 838.00	0.00
040 - Opérations d'ordre entre section	281351 - Bâtiments d'exploitation	0.00	+ 7 278.00
040 - Opérations d'ordre entre section	28031 - Amortis. frais d'études	0.00	+ 4 483.00
TOTAL		+ 11 761.00 €	+ 11 761.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote, la décision modificative n°3 du budget eau 2019.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEL 18-11-2019/07 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Des écritures comptables concernant une cession de terrain réalisée en 2018 doivent être régularisées.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

Exploitation

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	+ 47 000.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	+ 47 000.00
TOTAL		+ 47 000.00 €	+ 47 000.00 €

Investissement

<i>Désignation Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040 - Opérations d'ordre entre section	2111 - Terrains nus	0.00	+ 47 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	+ 47 000.00	0.00
TOTAL		+ 47 000.00 €	+ 47 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** vote, la décision modificative n°2 du budget assainissement 2019.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PROMOTION INTERNE

Suite à la parution des arrêtés du 12 et 13 septembre 2019 fixant la liste d'aptitude d'accès aux grades de l'agent de maîtrise et de technicien territorial par voie de promotion interne du centre de gestion de l'Oise,

Deux de nos agents sont inscrits sur les listes d'aptitude,

C'est pourquoi, il convient de modifier le tableau des emplois afin de permettre aux agents d'accéder à ce nouveau cadre d'emplois.

Monsieur le Président demande de bien vouloir procéder :

AU BUDGET PRINCIPAL :

A compter du 1^{er} décembre :

➤ **Création d'un poste de Technicien territorial**

L'agent sera nommé stagiaire sur le grade de technicien par la voie du détachement sur une période de six mois. Son poste d'origine sera supprimé dès sa nomination en qualité de titulaire et après avis du comité technique.

➤ **Création d'un poste d'agent de maîtrise**

L'agent sera nommé titulaire sur le grade d'agent de maîtrise sans période de stage.
Vu la saisine du comité technique en date du 8 novembre 2019, son emploi d'origine est supprimé, soit :

➤ **Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la modification du tableau des emplois comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/09 - AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT ENTRE LES COMMUNES DE MONCHY-SAINT-ELOI, LAIGNEVILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS POUR LA RESTAURATION DE LA TOURELLE ET DES MURS DE LA RUE DE CAUCRIAUMONT

Les communes de Monchy-Saint-Eloi et Laigneville envisagent la réalisation de travaux de restauration de la tourelle et des murs de la rue de Caucriaumont et de l'espace vert situé devant ce mur. Le terrain appartient à la Communauté de communes du Liancourtois.

Aussi, il est proposé de signer une convention de mandat ci-jointe, précisant la nature des travaux à la charge des communes de Monchy-Saint-Eloi et Laigneville, et les missions de la Communauté de communes du Liancourtois en tant que propriétaire.

La mission du propriétaire porte sur les attributions suivantes :

- Mise à disposition des terrains nécessaires à la bonne réalisation de l'opération au profit des communes de Monchy Saint-Eloi et Laigneville.
- En amont de la mise à la disposition, l'enlèvement des gros déchets et gravats entreposés sur les parcelles AI9, AH54 et AH55, le traitement des terrains par criblage afin de disposer d'une terre noble pour la réalisation d'un parc végétalisé.
- Dès l'achèvement des travaux objet de la convention, la cession pour l'euro symbolique des terrains mis à disposition au profit des communes de Monchy Saint-Eloi et Laigneville, chacune pour sa partie de territoire.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mandat et toute pièce afférente à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise, Monsieur le Président, à signer la convention de mandat et toute pièce afférente à ce dossier.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVljeVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/10 - AUTORISATION AU PRÉSIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AUX MODALITES DE REVERSEMENT DES REDEVANCES POLLUTION ET COLLECTE DOMESTIQUES A COMPTER DE L'ANNEE D'ACTIVITE 2020

Conformément aux articles L 2013-10-3 et R 21348-37 du Code de l'environnement et à la délibération n° 19-26 du 12 juillet 2019 fixant les conventions types relatives aux modalités de reversement des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte due par les usagers domestiques, approuvée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, il est proposé de signer les conventions ci-jointes.

Ces nouvelles conventions annulent et remplacent les précédentes conventions datant de 2013.

Les modifications portent sur l'assiette des reversements intermédiaires et la communication aux redevables au cours du premier trimestre de l'année N d'un échéancier annuel des reversements provisionnels.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions et toute pièce afférente à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise, Monsieur le Président, à signer les conventions et toute pièce afférente à ce dossier.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/11 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'EAU POTABLE

Certains articles du règlement eau potable ont été actualisés (notamment ceux liés à la police d'abonnement, à la prise en charge des dégrèvements et aux moyens de paiement).

Le nouveau règlement est présenté en annexe.

Monsieur le Président demande de bien vouloir adopter le nouveau règlement eau potable ci annexé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** accepte la modification du règlement eau potable ci-annexé.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

DEL 18-11-2019/12 - SURCONSOMMATIONS D'EAU DES ABONNES : VOTE DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 14 décembre 2011, a voté les modalités techniques de prise en charge des surconsommations des abonnés. Ces modalités reprenaient la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit.

Par délibération du 02/10/2017, le Conseil Communautaire avait précisé, suite à la mise en place de la télérelève, un nouveau mode de calcul des volumes de fuite en se basant sur les données télérelevées. Or, ces données ne sont pas toujours continues et cela pose problème pour le calcul du volume des fuites.

Aussi, il est proposé de revenir au mode initial de calcul du volume des fuites à savoir le calcul du volume moyen des 3 dernières années ou à défaut sur une période significative et la prise en charge sous conditions (selon la réglementation en vigueur) du volume au-dessus du double de la consommation moyenne.

La présente délibération remplace celle du 02/10/2017.

Les modalités proposées sont donc les suivantes :

« Après le III de l'article L. 2224-12-4 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un III bis ainsi rédigé :

« III bis. — Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables.

« L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 18 novembre 2019
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

« L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.

« A défaut de l'information mentionnée au premier alinéa du présent III bis, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

« Les redevances et sommes prévues par le premier alinéa de l'article L. 2224-12-2 sont calculées en tenant compte de la consommation facturée.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent III bis. »

Ainsi, les abonnés sont informés d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé (double de la consommation moyenne).

Si dans un délai d'un mois à compter de cette information, l'abonné apporte la preuve des réparations effectuées sur les canalisations il peut prétendre à la prise en charge partielle de la surconsommation selon les modalités suivantes :

	Eau assainie	Eau non assainie
Part eau potable	Dégrèvement de la part excédant le double de la consommation moyenne	Dégrèvement de la part excédant le double de la consommation moyenne
Part assainissement	Dégrèvement de la part excédant le double de la consommation moyenne	Annulation de la totalité du volume estimée de la fuite

La consommation moyenne est calculée sur les trois années précédentes ou à défaut sur une période significative ou à défaut sur le volume d'eau moyen consommé dans des locaux de tailles et de caractéristiques comparables.

Par ailleurs, l'abonné sera averti par courrier simple, mail ou téléphone et seule la relance en cas de non réparation sera réalisée en lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les nouvelles modalités de prise en charge des surconsommations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les nouvelles modalités de prise en charge des surconsommations.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

**DEL 18-11-2019/13 - SURCONSOMMATIONS D'EAU DES ABONNES: TABLEAU DES
DEGREVEMENTS Budget Eau potable – Budget Assainissement**

Monsieur le Président demande de bien vouloir accepter les montants des dégrèvements pour le mois de novembre 2019, présentés en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** accepte les montants des dégrèvements pour le mois de novembre 2019, présentés en annexe.

Ont voté **POUR (34)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard LECHOPIER, Claude PERSANT, Pascal LANOE, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Claude MORENO, Bernard PICCOLI (pouvoir à Monsieur Dominique DELION), Jean-Marie DELAPORTE, Roger MENN, Thierry BALLINER, Bernard GELY, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Pierre HERCELIN, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON Dominique DELION, Aziz AMANAR, Vincent GUERY, Gérard LAFITTE (pouvoir à Monsieur Vincent GUERY), Bernard GUERRE, Philippe LEPORI, Mesdames Martine FERRET, Nadine HENNEBERT, Christine PATOUX (pouvoir à Madame Nadine HENNEBERT), Corinne TROUVAIN, Christine CARDON (pouvoir à Monsieur Christophe DIETRICH), Marie France DELANDRE (pouvoir à Monsieur Thierry BALLINER), Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Véronique MARTEL (pouvoir à Monsieur Michel DELAHOUCHE), Marianne BIONNE, Christine GAUCHER.

La séance est levée à 21h20

Annexes consultables au siège de la collectivité
Fait à Laigneville le 19 novembre 2019